

AG du 17/03/2018

Rapport de présentation des comptes EXERCICE 2017 du 01/01/2017 au 31/12/2017

Les tableaux ci-joints permettent de comparer le compte de résultat 2017 au budget prévisionnel voté en AG ;
Les tableaux sont présentés sous forme analytique et suivant le plan comptable ;
les comptes sont suivis par Paul Cauchi expert-comptable au sein du Cabinet BC Conseils
Le compte de résultats s'équilibre à 180305,47 € (sans tenir compte des bénévoles valorisés qui s'élèvent en charges et produits à 10019 €) avec un excédent de fonctionnement de 333 € :
Charges 179 972 € (169836 € + 10136 €), Produits 180305 € (170257 € + 132 € + 9916 €) pouvant être décomposés en 169239 € pour la partie « activités associative » et 18066 € pour la partie « Vieux Campeur »
Le bilan s'équilibre à hauteur de 137388 €.

Ce résultat provient toutefois de produits exceptionnels: reprise des fonds de l'ex CRLR (20531 €), affectation en compte de bilan des sommes versées au GEME en 2015 et 2016 pour l'abondement du fonds de réserve 9916€
Mais des baisses significatives de subventions ont été constatées en parallèle: elles n'ont pas représenté le cumul des subventions reçues en ex LR et MP et en particulier un nouveau mode de versement de la subvention du CR n'a permis d'inscrire au compte de résultat 2017 que 7300 € sur 29000 € notifiés;
Sans les produits exceptionnels l'exercice se clôturerait avec un déficit de 30000 € sans charges particulières.
Les postes les plus significatifs du compte de résultats seront commentés ci-dessous:

PRODUITS :

La subvention du Conseil Régional qui concerne le Haut Niveau et le matériel a donc été notifiée tardivement à hauteur de 29000 € mais n'a pu être inscrite que pour 7300 € (% de sommes effectivement dépensées sur l'exercice)

La subvention du CNDS a été de 25000 € et a concerné notamment les actions de l'Equipe Technique Régionale, la formation, le développement des pratiques, et l'excellence sportive.

Des actions spécifiques ont été soutenues par la DRDJS : accès au HN (10000 €), ainsi qu'une action de suivi et accompagnement d'un jeune en formation (2000 €).

Le reversement de la part régionale des licences FFME (avec retenue à la source) au taux de 4 €/ licence: 44314€
Les participations FFME pour la Multiactivité (1000 €) et aux charges de fonctionnement (15617 €) : il s'agit de la prise en charge du coût de l'emploi de Rémi Duboz qui remplace Laurent Lagarrigue CTR qui a pris un poste d'entraîneur national FFME : ce changement a été conditionné par son remplacement et dans ce cadre la FFME finance son poste.

Les remboursements FFME qui correspondent aux avances de frais consenties aux élus et salariés pour les déplacements concernant la FFME.

Les produits des formations (27070 € hors subventions)

Les produits des actions de multiactivités (6175 € hors subventions)

Les produits de la commission escalade (12773 € hors subventions notamment sur les compétitions)

Les produits du pôle escalade au CREPS ont été limités aux subventions du fait de l'ouverture tardive en septembre : des produits de fonctionnement seront inscrits en 2018 ;

En produit exceptionnel l'affectation en compte de bilan des sommes versées au GEME en 2015 et 2016 pour l'abondement du fonds de réserve (9916 €)

Compte Matériel (Vieux Campeur): L'opération de partenariat menée avec le Vieux Campeur permettant aux licenciés de bénéficier de 20 % de réductions, est retracée dans un tableau distinct ;

Le bénévolat valorisé a été isolé sur une ligne spécifique et ne regroupe que les déclarations de dons de bénévoles ;

CHARGES:

La ligne retraçant l'ETR concerne les charges du CTR,

Les lignes de frais de fonctionnement (CD et AG, secrétariat, poste tel...) sont globalement stables

La ligne frais de déplacements élus retrace également les déplacements à l'AG FFME

Le poste relatif à l'emploi retrace la prise en compte des postes à plein temps de Anne Geernaert et de Mathieu Peyet (affectés de coefficients d'utilisation avec le CT 31-32 de 60%), ainsi que de Jade Zaouit, de Remi Duboz et de Christine Ferrandis à 80% sur la Ligue depuis septembre 2017 sur un contrat CUI de 30 h /semaine; les salariés sont gérés par le GEME et la participation représentative des salaires est versée à cette structure;

La ligne communication retrace des frais de publications, et de promotions.

La ligne « divers » comprend notamment des charges concernant l'ex CR LR (annonces légales, charges sociales...) de 769 €, les frais de contrôle de la SAE de Font Romeu (987 €), et la participation de la Ligue à l'achat conjoint d'un bloc mobile escalade avec le CT 31-32 (4000 €). Ce bloc pourra être utilisé par les clubs et les CT lors d'animations promotionnelles et compétitions.

Les charges des formations se sont élevées à 21036 €

Le développement et la multiactivité ont consommé 12450 € dont 6386 € pour les équipes alpinisme, 3139 € pour le ski alpi de compétition, 751 € pour la prévention sécurité, et 1641 € pour le soutien aux clubs et le développement.

La commission escalade a dépensé 29554 € dont 9165 € pour l'accès au HN (CLE), 3461 € pour le développement et le fonctionnement, 16927 € pour les compétitions.

Le Pole escalade au CREPS a limité ses charges à 13802 € du fait notamment de son ouverture en septembre et de l'incertitude sur les subventions permettant son fonctionnement.

Le bénévolat valorisé correspond aux inscriptions en produits.

Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade ; Ligue Occitanie,
7 rue André Citroën ; 31130 Balma Tel : 05 62 27 07 66,

Web : <http://www.occitanie.ffme.fr> ; E-Mail : contact@occitanie.ffme.fr

Association 1901 agréée par le Ministère des Sports - Affiliée à l'Union Internationale des Associations d'Alpinisme (U.I.A.A.)
et au Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.) - SIREN 447 610 098 - APE 926 C